

CODEP 57 - CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX CHARTRE DEONTOLOGIQUE

Préambule :

Le but de cette chartre n'est pas de remplacer les Règlements officiels des différentes compétitions Interclubs mais de les compléter.

Elle est destinée à limiter les abus observés ces dernières saisons en régulant la participation des joueurs évoluant en Interclubs Nationaux ou Régionaux aux Championnats Départementaux organisé par le Comité Départemental 57.

Article 1 :

Les termes de cette chartre s'appliquent uniquement aux clubs du Codep 57, ainsi qu'aux clubs de codeps limitrophes disposant d'une dérogation pour participer aux championnats Interclubs 57, ayant décidé de la signer.

Un club n'est en aucun cas tenu de signer cette chartre pour participer aux Championnats Départementaux. En revanche, tout club signataire s'engage à respecter les termes de la chartre.

Article 2 :

Cette chartre est valable jusqu'à la fin de la saison 2007/2008.

Au terme de cette échéance, tout club sera libre de la signer à nouveau ou non pour la saison suivante.

Article 3 :

Tout club signataire, disposant d'au moins une équipe engagée en Interclub National ou Régional et d'une autre équipe en Interclub Départemental 57, fournira une liste de trois titulaires hommes et de trois titulaires femmes pour chacune de ses équipes.

Cette liste devra être fournie au plus tard une semaine avant le début du Championnat Départemental dans lequel il est engagé.

Article 4 :

Les joueurs figurant sur ladite liste de titulaires ne pourront en aucun cas participer à des rencontres de Championnat Départemental au cours de la saison.

De plus, tout autre joueur ayant disputé au total 5 matchs ou plus en Interclub National ou Régional ne pourra plus, à partir de la date de son cinquième match, participer à des rencontres de Championnat Départemental.

Thomas FLOREMONT, Co-Responsable Compétitions du Codep 57.

Clubs signataires :